



RÈGLEMENT

Cross des Mureaux

Renseignements :
Direction de la Vie associative et des sports
Mairie BP 2053 78135 Les Mureaux Cedex
Tél : 01 30 91 38 70
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Art 1 : Organisateur

Les Mureaux Val de Seine Athlétisme, en partenariat avec La ville des Mureaux, Mureaux Sport Évènements, organisent le **Samedi 2 décembre 2017** la 62ème édition du Cross des Mureaux.

Art 2 : Parcours

Départs et arrivées des différentes courses se situent sur l'île de Loisirs du Val de Seine Chemin du Rouillard 78480 Verneuil sur Seine (site des Championnats de France 2015).

L'organisation se réserve le droit de toutes modifications.

Art 3 : Public

Le Cross International des Mureaux est ouvert aux licenciés FFA (**sauf Athle Sante considérés comme non licenciés**), affinitaires et non licenciés (sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la **pratique du sport en compétition** de moins de 6 mois).

Art 4 : Label, Challenge Cross Country Tour National

Le Cross des Mureaux est une épreuve à Label « Régional » de cross.

Les courses AS hommes et As femmes ouvriront aux athlètes le droit à l'attribution de points pour le challenge Cross-country Tour National 2017/2018.

Art 5 : Assurance

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol, perte, dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Art 6 : Médical

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Art 7 : Sanitaires – Vestiaires

- Toilettes au départ
- Tentes vestiaires **non gardées**

Art 8 : Renseignements et inscriptions

Renseignements :

Site Internet : www.cross-lesmureaux.com

Téléphone : 01 30 91 38 70 – Direction de la vie associative et des Sports - Mairie des Mureaux, du lundi au vendredi de 9h à 12h

Inscriptions :

Les **engagements** devront parvenir **avant le 28 novembre 2017** :

- Adresse postale : « Cross International » Chez Monsieur Claude Le STRAT, 20 rue Ambroise-Paré - 78130 LES MUREAUX
- Adresse courriel : c.ls@aliceadsl.fr

La prise en compte des inscriptions est subordonnée à la réception du règlement et ce avant le 28 novembre 2017.

Prix des engagements :

De la catégorie École Athlétisme à la catégorie Cadet	De 1 à 19 inscriptions : 1.50 € par engagement	Au-delà de 19 inscriptions : 1€ par engagement
Autres catégories	De 1 à 19 inscriptions : 4 € par engagement	Au-delà de 19 inscriptions : 3 € par engagement

Engagements exceptionnels sur place : 1 heure avant le départ de la course, au tarif unique de 10 € et sur présentation de la licence en cours de validité ou de la copie de la page écran SIFFA et pour les non licenciés (sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la **pratique du sport en compétition de moins de 6 mois).**

La présentation d'une pièce d'identité pour les courses 7 et 9 pourra être exigée.

Art 9 : Dossards

Pour une organisation optimale de ces épreuves, prière d'utiliser **exclusivement** les bordereaux officiels. Si vous ne les avez pas reçus, ils sont à réclamer au Comité d'Organisation ou à télécharger à partir du site Internet.

Les dossards seront établis par le Comité d'Organisation. Il est interdit de les modifier **sous peine de ne pas être classé.**

Si un athlète est absent, son dossard devra être remis à l'organisation. **En aucun cas il ne pourra servir à une autre personne.**

Les dossards sont à retirer le samedi 2 décembre 2017 à partir de 10h à l'espace « dossards ». Les concurrents devront retirer leur dossard au plus tard 30mn avant le départ de la course.

Tout coureur participant à une course à laquelle il n'est pas inscrit ne sera pas classé.

Les éventuels litiges de course seront réglés sous la seule responsabilité du juge arbitre.

Art 10 : Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour tout autre motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

Art 11 : Droit d'image

Par sa participation au Cross des Mureaux, chaque concurrent autorise expressément Les Mureaux Val de Seine Athletisme, Mureaux Sport Évènements (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du Cross International des Mureaux en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 12 : Récompenses⁷

A) Courses des AS (C7,C9)

Individuelles

- Une coupe ou trophée aux trois premiers de chaque catégorie.
- Grille de prix pour le Cross As hommes (C7)
- Grille de prix pour le Cross As femmes (C9)
- Bon d'achat pour la catégorie Juniors Femmes (C9)

Équipes

On entend par ÉQUIPE les 4 premiers arrivants d'un même club toutes catégories confondues.

Une coupe ou trophée et prix pour la première équipe des Cross As hommes et femmes.

En cas d'ex-aequo, le club dont le 4^e équipier sera le mieux classé l'emportera. Le règlement « Championnat » s'applique à savoir 1 seul étranger ou muté admis par équipe.

B) Autres courses (C1 ,C2, C3 ,C4 ,C5,C6,C8)

Individuelles

- Une coupe ou trophée aux 3 premiers de chaque catégorie
- Bon d'achat pour les catégories Cadets (C8), Cadettes (C6) et Juniors Hommes (C1)

Équipes

Une coupe ou trophée pour la première équipe de chaque catégorie.

Le nombre de concurrents retenu pour le classement par équipes sera de 4 pour toutes les catégories. En cas d'ex-aequo, le club dont le 4^e équipier sera le mieux classé l'emportera.

C) Challenges

Les Challenges Jean BOUTON, Jean Pierre PRUNIER, Georges RILLER et Michel PISCOT seront attribués à l'équipe classée première respectivement des Cross Cadets, Cadettes, As Femmes et As Hommes.

Les challenges Jean BOUTON, Jean Pierre PRUNIER, Georges RILLER, Michel PISCOT seront remportés définitivement s'ils sont gagnés 3 fois consécutives ou 5 fois non consécutives par un même club. Les clubs détenteurs en auront la responsabilité jusqu'à leur remise en compétition.

D) Challenge du nombre

Une prime sera attribuée au premier club (250€) ayant classé le plus d'athlètes, toutes catégories confondues, avec un minimum de 35 arrivants. En cas d'ex-aequo, le club qui aura classé le plus de juniors (hommes + femmes), l'emportera.

En cas de contrôle antidopage diligenté le jour de l'épreuve, le prix ne seront remis aux équipes concernées, que lorsque les résultats dudit contrôle seront connus des organisateurs

Art 13 : Résultats

Ils seront traités par ordinateur sur place et affichés une heure au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course.

Ils seront également donnés sur Internet (<http://www.cross-lesmureaux.com>) le jour même, course par course.

Art 14 : Participation aux frais de déplacement club

50 arrivants et plus : 300€

La participation aux frais de déplacement se fera sur la base du forfait ci-dessus.

Art 15 Primes

En cas de contrôle antidopage diligenté le jour de l'épreuve, les primes ne seront remises aux athlètes ou équipes concernés, que lorsque les résultats dudit contrôle seront connus des organisateurs.

Dans tous les autres cas, les primes, divers non réclamés dans les 3 mois suivant la date de l'épreuve resteront acquis à l'organisateur.

Pour le paiement des dites primes, l'organisateur pourra exiger une pièce d'identité.



DISTANCES – ANNEXE 1

D : Départ
A : Arrivée

Course n°	Horaires	Catégories	Distances	Parcours
1	11h45	MASTERS JUNIORS HOMMES	5850m	D.B.C.E.F.G.H.I.J.K.L.M.N.O.P.Q.R.S.T.U.V.W.X.R'.Y/ J.K.L.M.N.O.P.Q.R.R'.Y.A
2	12h05	EVEIL ATHLETIQUE F (Animation)	685m	D.B.H.I.Y.A
3	12h15	EVEIL ATHLETIQUE M (Animation)	685m	D.B.H.I.Y.A
4	12h30	POUSSINS POUSSINES	1105m	D.B.C.E.G.H.I.Y.A
5	12h45	BENJAMINES MINIMES FILLES BENJAMINS	2205m	D.B.C.E.F.G.H.I.J.K.L.M.N.O.Z.Y.A
6	13h05	CHAMPIONNAT 78 CROSS COURT FEMMES MINIMES GARCONS CADETTES	2970m	D.B.C.E.F.G.H.I.J.K.L.M.N.O.P.Q.R.R'.Y.A
7	13h30	SENIORS ESPOIRS HOMMES AS	8730m	D.B.C.E.F.G.H.I.J.K.L.M.N.O.P.Q.R.S.T.U.V.W.X.R'.Y/ J.K.L.M.N.O.P.Q.R.S.T.U.V.W.X.R'.Y/ J.K.L.M.N.O.P.Q.R.R'.Y.A
8	14h10	CHAMPIONNAT 78 CROSS COURT HOMMES CADETS	3845m	D.B.C.E.F.G.H.I.J.K.L.M.N.O.P.Q.R.S.T.U.V.W.X.Y.A
9	14h30	JUNIORS-ESPOIRS- SENIORS VÉTÉRANS AS FEMMES	4870m	D.B.C.E.G.H.I.J.K.L.M.N.O.P..Q.R.S.T.U.V.W.X.R'.Y/ J.K.L.M.O.Z.Y.A



GRILLE DE PRIX (en euros) - ANNEXE 2

Grille de prix au classement général

Classement Scratch	CROSS AS HOMMES		CROSS AS FEMMES	
	Individuels	Équipes	Individuels	Équipes
1	250 €	100 €	250 €	100 €
2	200 €		200 €	
3	100 €		100 €	

Challenge du nombre

Une prime sera remise au premier club ayant le plus grand nombre d'arrivants licenciés FFA, toutes catégories confondues avec un minimum de 35 athlètes classés, En cas d'égalité du nombre de classés l'avantage sera donné au club ayant classé le plus de juniors (masculins + féminines)

1 ^{er} CLUB	250 €
----------------------	-------

Spéciales catégories juniors femmes licenciées FFA

Classement scratch	Individuel
1	Bon d'achat 100 €

Spéciales catégories juniors hommes licenciés FFA

Classement scratch	Individuel
1	Bon d'achat 100 €

Spéciales catégories cadets, cadettes

Classement scratch	Individuel
1	Bon d'achat 50 €

Les bons d'achat seront remis uniquement le jour du cross et différé en cas de contrôle anti-dopage.

